

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4208

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 500 euros en faveur de l'association ALFA 3A gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants le Nid d'Ange, sis 52 rue Garibaldi à Lyon 6ème, pour de l'achat de matériel et mobilier.
Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4208 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 2 500 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ALFA 3A GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS LE NID D'ANGES, SIS 52 RUE GARIBALDI A LYON 6EME, POUR DE L'ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives».

Par délibération n°2017/3473 du 18/12/2017, le Conseil municipal a voté l'attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2018 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadre pour les subventions de fonctionnement.

Par délibération n° 2018/4046 du 24/09/2018, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure Le Nid d'Anges d'un montant de 280 000€pour l'année 2018.

L'association ALFA 3A réalise diverses missions d'intérêt général à caractère social, définies en partenariat, tant par la collectivité dans le cadre de sa politique locale développée dans le secteur de la Petite Enfance, que par la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, qui participe également à ces missions par l'octroi de différents moyens, notamment financiers.

A ce titre, l'association propose d'assurer le fonctionnement et l'animation de la structure d'accueil petite enfance Nid d'Anges sis 52, rue Garibaldi à Lyon 6ème.

Le mobilier enfant ainsi qu'une partie du mobilier du bureau de la directrice étant devenus vétustes, l'association a décidé d'en renouveler une partie.

L'association a présenté un budget d'investissement de 3 708.74€TTC et sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 2 500€

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 2 500€ en faveur de cette association.

Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n°2015/1195 du 09 juillet 2015 ; 2017/3473 du 18 décembre 2017 et 2018/4046 du 24 septembre 2018 ;

Vu la convention annexée au présent rapport ;

Vu l'avis du Conseil du 6° arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1 – Une subvention d'équipement d'un montant de 2 500€ est allouée à l'association ALFA 3A pour de l'achat de matériels et mobiliers pour la crèche Le Nid d'Ange.
- 2 – La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'association ALFA 3A est approuvée.
- 3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20421, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD